

ETAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Préambule

Conformément à l'article R104-7 du Code de l'Urbanisme, les Schémas de Cohérence Territoriale (SCoT) doivent faire l'objet d'une évaluation environnementale à l'occasion de leur révision. De plus, l'article R104-18 du Code de l'Urbanisme précise que le rapport environnemental associé à cette procédure doit comprendre « une analyse de l'état initial de l'environnement et des perspectives de son évolution ». Le présent document répond à cette exigence.

Le SCoT Pays Lauragais tenant lieu de Plan Climat-Air-Energie Territorial (PCAET), il doit répondre de plus se conforme à l'article R229-51 du Code de l'Environnement et ainsi comporter un diagnostic comprenant :

« 1° Une estimation des émissions territoriales de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques, ainsi qu'une analyse de leurs possibilités de réduction ;

2° Une estimation de la séquestration nette de dioxyde de carbone et de ses possibilités de développement, identifiant au moins les sols agricoles et la forêt, en tenant compte des changements d'affectation des terres ; les potentiels de production et d'utilisation additionnelles de biomasse à usages autres qu'alimentaires sont également estimés, afin que puissent être valorisés les bénéfiques potentiels en termes d'émissions de gaz à effet de serre, ceci en tenant compte des effets de séquestration et de substitution à des produits dont le e de vie est davantage émetteur de tels gaz ;

3° Une analyse de la consommation énergétique finale du territoire et du potentiel de réduction de celle-ci ;

4° La présentation des réseaux de distribution et de transport d'électricité, de gaz et de chaleur, des enjeux de la distribution d'énergie sur les territoires qu'ils desservent et une analyse des options de développement de ces réseaux ;

5° Un état de la production des énergies renouvelables sur le territoire, détaillant les filières de production d'électricité (éolien terrestre, solaire photovoltaïque, solaire thermodynamique, hydraulique, biomasse solide, biogaz, géothermie), de

chaleur (biomasse solide, pompes à chaleur, géothermie, solaire thermique, biogaz), de biométhane et de biocarburants, une estimation du potentiel de développement de celles-ci ainsi que du potentiel disponible d'énergie de récupération et de stockage énergétique ;

6° Une analyse de la vulnérabilité du territoire aux effets du changement climatique. ».

Le choix a été fait d'intégrer ces éléments de diagnostic relatifs au PCAET dans le présent document de la manière suivante :

Le point 1° est abordé dans la partie « Transition énergétique » (en ce qui concerne les gaz à effet de serre) et dans la partie « Santé et environnement » (en ce qui concerne les polluants atmosphériques) ; Les points 2°, 3° et 5° sont abordés dans la partie « Transition énergétique » ;

Le point 4° est abordé dans la partie « Capacité des réseaux » ;

Le point 6° est abordé dans la partie « Santé et environnement » et plus globalement dans l'ensemble des parties de l'état initial de l'environnement.



TERRITOIRE, PAYSAGE ET PATRIMOINE

Socle physique du territoire

Des évolutions géologiques conduisant à trois grands types de sols

L'essentiel du socle Lauragais date du tertiaire (entre -65,5 millions d'années et -2,5 millions d'années), à l'exclusion de la Montagne Noire qui fait partie des massifs anciens du primaire, tel que le Massif Central. Aucun accident tectonique ne se dessine sur le territoire.

En dehors de la Montagne Noire, constituée de roches métamorphiques (granite, gneiss), le Lauragais est un **bassin sédimentaire** constitué principalement de molasses, résultant de l'érosion des Pyrénées ("molasses du Lauragais").

Ces molasses sont très sensibles aux **phénomènes d'érosion et de glissements de terrain**, en fonction de vent et/ou du ruissellement.

La résistance à l'érosion des matériaux est fondamentale dans la constitution du relief du Lauragais. Ainsi, les roches facilement érodables caractérisées par les argiles vont former des dépressions. En revanche, les roches plus résistantes (grès, calcaires) constitueront les collines.

Les évolutions géologiques et pédologiques ont influencé et déterminé des paysages distincts de plaines et de coteaux. En outre, elles ont défini la formation de **3 grands types de sols** sur le territoire du SCoT du Pays Lauragais.

Les Terreforts

Le sol caractéristique des coteaux du Lauragais est un sol brun argileux, calcaire ou calcique qui est localement nommé **terrefort**. C'est un sol profond, avec une réserve en eau moyenne à élevée, mais dont le drainage interne est lent. Naturellement riche en argiles, il devient plastique et adhésif lorsqu'il est humide. En outre, avec une mise en culture prononcée de ces terres pentues, ce sol évolue par érosion : en bas de pente se retrouvent des sols profonds, et en haut de coteaux ou sur les versants en forte pente, des sols superficiels sur marne.

Les sols des basses plaines

Les vallées de la Marcaissonne, de la Saune, de la Seillonne, de la Vendinelle et de l'Aïse qui prennent naissance et entaillent dans le sens Nord-Ouest / Sud-Est les terrains molassiques

calcaires, décrits ci-dessus, présentent des sols argileux, calcaires ou calciques, peu caillouteux, profonds et à la réserve en eau élevée. Ce sont des petites vallées à basses plaines et terrasses.

Le Sillon Lauragais (ou Gouttière de l'Hers Mort), qui scinde en deux parties distinctes les coteaux, est un long couloir de faible largeur orienté Nord-Ouest / Sud-Est. C'est une basse plaine plate d'effondrement d'alluvions récentes dont les sols sont argileux, calcaires ou calciques, peu caillouteux, profonds et à la réserve en eau élevée. Il s'agit d'une dépression qui ne peut correspondre à l'érosion des deux rivières de l'Hers Mort et du Marès mais à la présence de failles en profondeur qui ont amené l'affaissement des couches supérieures.

La Plaine de Revel est délimitée à l'Ouest par un relief de cuestas et par les contreforts de la Montagne Noire à l'Est. Elle fait partie de la dépression périphérique qui s'étale de Revel à Bram en passant par Castelnaudary. Elle est constituée du vaste bassin du Laudot, affluent du Sor. Cette cuvette a été creusée par les vents du Quaternaire sous un climat froid et très sec. Ce type d'érosion a fait disparaître les sédiments sur une centaine de mètres d'épaisseur créant ainsi une basse plaine d'alluvions récentes non-calcaires présentant des sols profonds sablo-argilo-limoneux.

Les sols bruns acides

Les contreforts de la Montagne Noire sont constitués de petites collines moyennement ondulées associées à de vastes replats ainsi que par des hautes collines et monts sur schiste. Les sols sont bruns, acides, plus ou moins lessivés, limoneux ou caillouteux selon leur localisation.

En résumé, chacun de ces sols présente des caractéristiques physico-chimiques et hydriques qui lui sont propres et un cortège de végétation particulier. L'évolution naturelle des paysages et des sols subit une évolution constante due aux activités humaines, agricoles et industrielles, qui modifient de manière profonde les paysages du Lauragais ainsi que leurs écosystèmes.

Un relief au modelé doux

Le territoire du Lauragais possède un paysage vallonné, caractérisé par les ondulations des collines et des vallons. Celles-ci atteignent une altitude moyenne de 300 mètres et peu de points dépassent 350 mètres. Ce relief donne un rythme au paysage lorsqu'il est abordé dans sa transversalité.

Le relief du Lauragais se divise en trois principaux espaces, de l'Est vers l'Ouest :

- La Montagne Noire : massif primaire au relief émoussé qui s'identifie clairement dans le paysage,
- La dépression périphérique de Revel-Castelnaudary-Bram : plaine

alluviale encaissée, bordée par des reliefs assez marqués,

- Un vaste massif de collines coupé en deux par la vallée de l'Hers mort : les coteaux au relief peu élevé de vallons et de collines formant des buttes allongées orientées nord-ouest/sud-est coupé par un long couloir de plaines alluviales de faible largeur orienté nord-ouest/sud-est.
- On observe de nombreuses variations d'altitude : de 200 m dans le sillon à plus de 600 m sur les hauteurs de la Montagne Noire, près des Brunels.

Le secteur de la Montagne Noire, à l'extrémité Nord- Est du territoire, constitue la terminaison méridionale du Massif Central. Cette montagne ancienne a été aplanie et reprise à l'ère tertiaire lors de la formation des Alpes et des Pyrénées, elle s'est alors cassée et faillée ; un basculement du bloc vers le Sud offre une dissymétrie spectaculaire entre versants Nord et Sud.

Le versant Nord domine de 300 à 400 m les villes de Revel et Sorèze, le versant Sud s'incline progressivement en direction de Castelnaudary.

A son pied s'étend une **dépression régulière** où l'altitude avoisine les 200 m, Revel est à 220 m. Elle s'ouvre au Nord vers Castres et au sud-est vers Bram. Elle est bordée au Sud et à l'ouest par les collines sur lesquelles se situent Saint- -Félix-Lauragais et Avignonet-Lauragais et à partir desquelles le tracé de la Rigole du Canal du Midi devient beaucoup plus sinueux jusqu'à l'approche du seuil de Naurouze.

Le Lauragais est formé par un relief collinaire coupé en deux par la gouttière de l'Hers Mort, depuis Baziège jusqu'à Villefranche-de-Lauragais. D'une largeur Nord-Sud proche de 2 km, il est délimité par deux cassures des couches de molasse entre lesquelles un bloc molassique s'est affaissé en dessinant un couloir à la pente très faible dans lequel s'est introduit l'Hers.

De part et d'autre de cet axe, se répartissent des secteurs vallonnés encadrés par le massif de la Montagne Noire au nord-est du territoire et par la chaîne des Pyrénées sur la frange Sud. Ils sont constitués de vallons prononcés et de larges collines dont les altitudes varient entre 200 et 300 m.

Un réseau hydrographique très développé

Le réseau superficiel

L'eau est un élément que l'on perçoit par défaut en Lauragais. Sa présence reste discrète même en vision proche. Elle est essentiellement marquée par les ripisylves des fonds de vallons ou les ponts... Cependant, son rôle structurant a influé sur les logiques d'implantation des villages et la répartition des cultures.

Les cours d'eau du Lauragais alimentent d'une part l'Atlantique via la Garonne et d'autre part la Méditerranée via l'Aude. La limite de partage des eaux se situe au Seuil de Naurouze, dont la Rigole tracée par Pierre Paul Riquet permet l'alimentation en eau du Canal du Midi.

Cette limite détermine les bassins versants atlantiques et méditerranéens. Le système hydrographique est orienté sud est/nord ouest. Les vallons et coteaux sont parcourus par un réseau hydrographique non pérenne (80% des ruisseaux).

Les principaux cours d'eau du territoire comprennent le Canal du midi et son réseau artificiel, l'Hers Mort, l'Hers Vif ou le Grand Hers, le Hyse (ou encore l'Aïse), le Sor et le Fresquel.

L'Hers Mort

L'Hers Mort prend sa source sur la commune de Laurac dans le département de l'Aude. Après un cours de 90 km, il se jette dans la Garonne au niveau de la commune d'Ondes, après avoir longé du sud au nord la commune de Toulouse. Ses affluents principaux sont :

- Le Girou, qui prend sa source dans le Tarn et se jette dans l'Hers-Mort au nord de Saint-Jory (31), après un cours de 62 km,

- La rivière Marcaissonne qui prend sa source à Beauville dans le canton de Caraman et se jette dans l'Hers Mort à l'est de l'agglomération toulousaine après un cours de 27 km,
- La rivière Saune s'étend sur 32 km, elle prend sa source au Vaux et se jette dans l'Hers Mort peu après la Marcaissonne,
- La rivière Sausse, de 22 km, traverse une petite partie du territoire du SCOT du Pays Lauragais (communes de Lanta et Vallesvilles),
- La rivière Seillone qui prend sa source au pied de Caraman et se jette dans la Sausse,
- Le ruisseau Gardijol, qui est un petit affluent rive gauche de l'Hers Mort.

L'Hers Vif ou le Grand Hers

L'Hers Vif ou le Grand Hers, long de 130 km, est l'affluent le plus important de l'Ariège dans laquelle il se jette en rive droite à l'amont de Cintegabelle. Il prend sa source au col du Chioula dans le département de l'Ariège. Dans sa partie inférieure, son débit d'étiage est soutenu par la retenue de Montbel dans le département de l'Ariège.

Il ne traverse qu'une petite partie du territoire du SCOT au droit de Belpech puis sur les communes de Molandier et de Calmont. En revanche, il a pour affluent en rive droite la Vixiège qui traverse une partie de la Piège.

Le Sor

Le Sor, cours d'eau rectifié et recalibré, traverse partiellement le territoire du SCOT, à la limite nord du département de la Haute-Garonne, sur la commune de Revel. Affluent de l'Agout, il mesure 61 km de long et prend sa source en aval de la retenue des Cammazes.

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Le Fresquel

Le Fresquel, long de 63 km, est un affluent de l'Aude collectant les eaux provenant des versants sud de la Montagne Noire. La rivière Fresquel et ses affluents (Tréboul, Tenten, Lampy, Rougeanne et divers autres ruisseaux) alimentent la basse vallée de l'Aude, après avoir irrigué les contreforts de la Montagne Noire et le Sillon Lauragais.

La Hyse

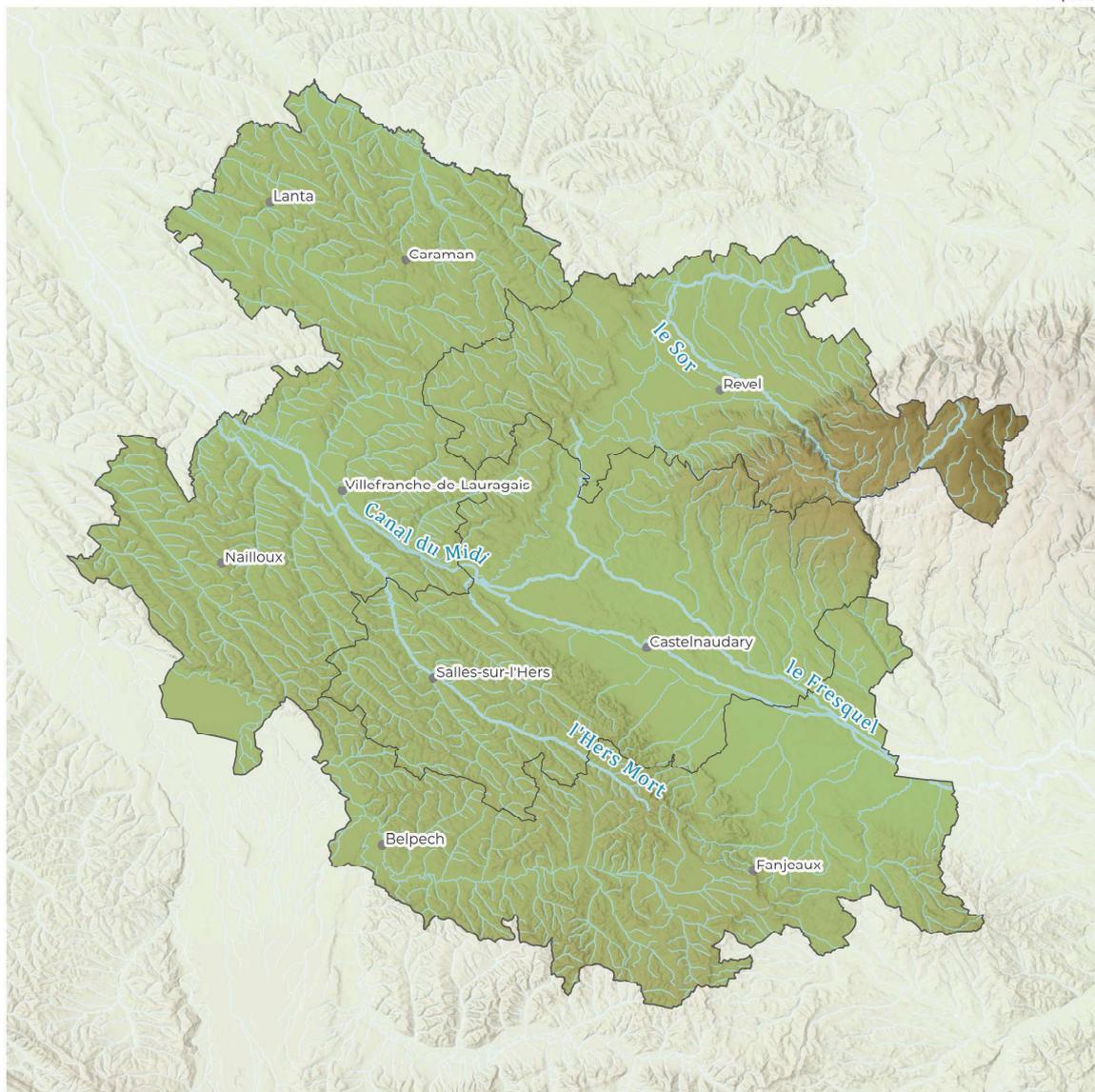
La rivière Hyse prend sa source entre Nailloux et Calmont. Elle se jette dans l'Ariège au niveau d'Auterive, après un cours de 29 km. Ce cours d'eau est endigué.



Le Fresquel et sa ripisylve sur la commune de Castelnaudary / EVEN Conseil, août 2024



Le Sor et sa ripisylve sur la commune de Blan / EVEN Conseil, août 2024



ELEMENTS DE REPERE

□ Limites des communautés de communes

SOCLE PHYSIQUE DU TERRITOIRE

Topographie du territoire

■ 1 242
-14

— Réseau hydrographique

Sources : BD TOPO 2023, Shuttle Radar Topography Mission (SRTM), ESRI World Hillshade
 Réalisation : EVEN Conseil, Septembre 2023

Une occupation du sol dominée par les espaces agricoles cultivés

D'après la base de données OSO (millésime 2021), l'occupation du sol est très largement dominée par les espaces agricoles, qui recouvrent au total 58,3% de la surface du territoire (soit 114 184,8 ha).

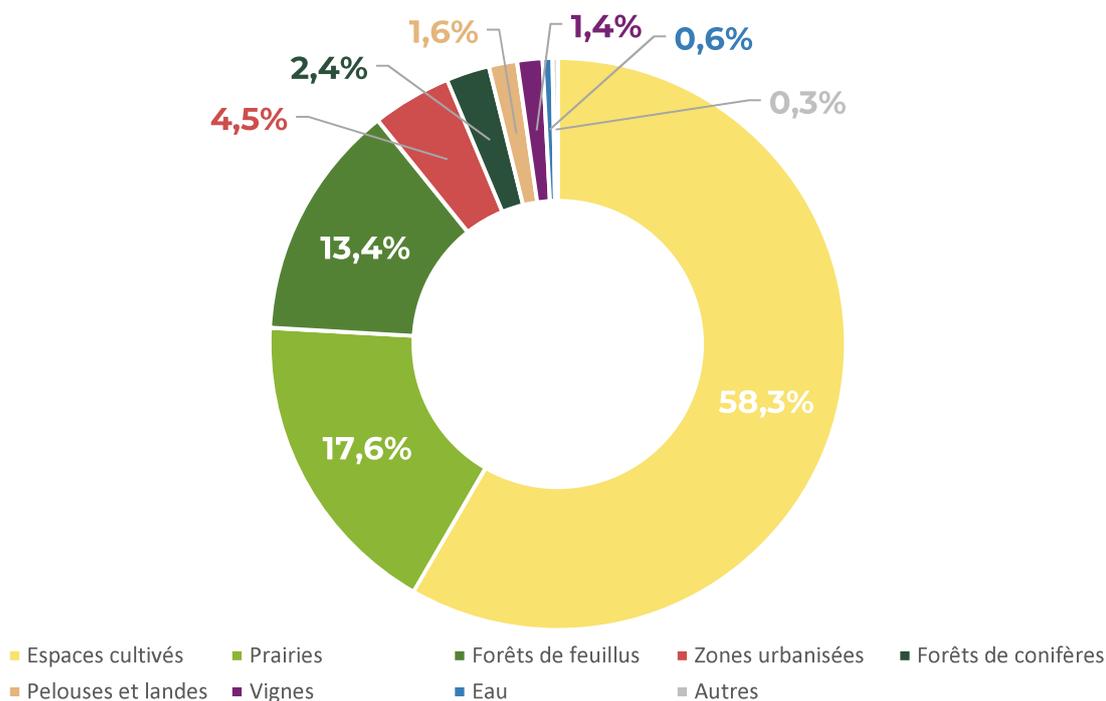
Ces espaces agricoles sont majoritairement de grandes parcelles conduites en céréales à pailles (29% de la surface totale du territoire) ou en tournesol (19%). D'autres cultures telles que le maïs, le soja et le colza sont implantées sur le territoire, mais dans une moindre mesure (ces 3 cultures-ci couvrent au total 10% de la surface du territoire).

Les prairies sont également une composante importante du

tissu agricole du territoire, puisqu'elles recouvrent 17,6% de la surface du territoire, soit un total de 34 377,3 ha.

La deuxième composante la plus importante de l'occupation des sols du territoire est la forêt, qui couvre au total 15,6% de la surface du territoire, ce qui correspond à 30 907,7 ha. Elle est majoritairement constituée de feuillus (13,4% du territoire).

Les espaces urbanisés occupent quant à eux 4,5% de la surface du territoire, soit 8723,1 ha.



Répartition de l'occupation du sol à l'échelle du Pays Lauragais / OSO 2021



Espace agricole cultivé / EVEN Conseil

Un climat contrasté

Un territoire au carrefour d'influences climatiques

Placé au carrefour des influences climatiques atlantiques, méditerranéennes et continentales, le climat de la région connaît d'importantes fluctuations avec des contrastes saisonniers prononcés.

Le printemps est pluvieux et frais avec des mois d'avril et mai où les précipitations sont les plus importantes. L'été est sec et chaud. Les températures moyennes maximales sont proches des 30°C en juillet et en août. L'automne est bien ensoleillé et l'hiver froid mais peu pluvieux.

Les températures moyennes annuelles sont proches entre Castelnaudary (13,8°C) et Revel (13,2°C). Par contre, la moyenne des précipitations diffère entre Castelnaudary (676 millimètres d'eau par an) et Revel (845 millimètres d'eau par an). Le secteur situé sur les contreforts de la Montagne Noire bénéficie d'un arrosage plus important. Ainsi le climat est relativement sec avec une baisse graduelle de la pluviométrie en se rapprochant de la partie orientale du territoire. La transition vers un climat à dominante méditerranéenne ne se fait sentir que sur la terminaison orientale de la plaine Lauragaise.

Les vents ont une influence très importante sur le climat et sont de nature également contrastée :

- Le vent d'Autan, venu de Méditerranée et dirigé Sud-Est / Nord-Ouest influence fortement le territoire. Arrivant par le seuil de Naurouze, il a la particularité de souffler par à-coups, avec des rafales régulièrement supérieures à 60 km/h, et de pouvoir durer cinq jours. Tiède et sec, il a un effet d'assèchement des sols. Il souffle un peu plus d'une centaine de jours par an.
- Le vent dominant, le Cers, provient d'Ouest et Nord-Ouest et est plutôt froid et humide. Il permet, à l'inverse, de lutter contre l'assèchement des terres. Il souffle environ 215 jours/an. Actif près de sa source, il est moins violent que le vent de Sud-Est et souffle plus haut, au-dessus des terres.

Les courants éoliens constituent l'élément climatique dominant. Cers et Autan ont une influence déterminante sur l'organisation du paysage rural (utilisation traditionnelle de haies coupe-vent protégeant les cultures et les habitations) et sur l'implantation du bâti isolé (orientations des constructions dans le sens des vents dominants).

Le Degré Jour Unifié permet de calculer les consommations de chauffage d'une année sur l'autre, ce qui permet de connaître le degré de sévérité d'un hiver dans un lieu donné.

Les DJU annuels moyens varient en France de 1400 pour la Corse à 3600 dans les Alpes jusqu'à 3800 DJU dans le Jura. Sur Castelnaudary la moyenne DJU est de 1955,8 et sur Revel de 2095.

Les grandes tendances d'évolution du climat (climat HD)

En Midi-Pyrénées et Languedoc Roussillon, comme sur l'ensemble du territoire métropolitain, le changement climatique se traduit principalement par une hausse des températures, marquée surtout depuis les années 1980.

Sur la période 1959-2009, on observe une augmentation des températures annuelles de 0,3°C par décennie en moyenne sur la région.

À l'échelle saisonnière, ce sont le printemps et l'été qui se réchauffent le plus, avec des hausses de 0,3°C à 0,4°C (0,5 °C pour le Languedoc-Roussillon) par décennie pour les températures minimales, et de l'ordre de 0,4°C pour les températures maximales. En automne et en hiver, les tendances sont également en hausse mais avec des valeurs moins fortes, d'environ 0,2°C (0,3°C pour le Languedoc-Roussillon) par décennie. En cohérence avec cette augmentation des températures, le nombre de journées chaudes (températures maximales supérieures ou égales à 25°C) augmente et le nombre de jours de gel diminue. L'évolution des précipitations est moins sensible car la variabilité d'une année sur l'autre est importante. Sur la période 1959-2009, les tendances annuelles sur la pluviométrie sont peu marquées. Faute d'un accroissement du cumul de pluie, l'augmentation de la température favorise l'augmentation de phénomènes comme la sécheresse et le déficit en eau dans le sol, essentiellement par effet d'évaporation. La durée d'enneigement diminue en moyenne montagne.

Les prévisions à venir pour les deux régions sont les suivantes :

- Poursuite du réchauffement au cours du XXIe siècle quel que soit le scénario d'émissions de gaz à effet de serre.
- Selon le scénario sans politique climatique, le réchauffement pourrait atteindre 4°C à l'horizon 2071-2100 par rapport à la période 1976-2005.
- Peu d'évolution des précipitations annuelles au XXIe siècle, mais des contrastes saisonniers.
- Poursuite de la diminution du nombre de jours de gel et de l'augmentation du nombre de journées chaudes, quel que soit le scénario.
- Assèchement des sols de plus en plus marqué au cours du XXIe siècle en toute saison. On note que l'humidité moyenne du sol en fin de siècle pourrait correspondre aux situations sèches extrêmes d'aujourd'hui.

En termes d'impacts potentiels pour la végétation et les cultures non irriguées, cette évolution se traduit par un allongement moyen de la période de sol sec (Soil Wetness Index inférieur à 0,5) de l'ordre de 2 à 4 mois tandis que la période humide (Soil Wetness Index supérieur à 0,9) se réduit dans les mêmes proportions.

Organisation et perception des grands paysages

Un territoire organisé en 5 grandes unités paysagères

Unité paysagère Lauragais et Piège

Cette unité paysagère se caractérise par deux sous-unités : les collines du Lauragais au nord, et les collines de la Piège au sud.

Les collines du Lauragais sont intégrées à la partie méridionale du grand ensemble qu'est le Lauragais. Il s'agit d'un ensemble collinaire qui s'étire depuis la vallée de l'Hers Mort au nord, jusqu'à la vallée de l'Ariège au sud. Ces collines présentent un relief marqué par une succession désordonnée de creux et de bosses. Les perceptions s'ouvrent sur les open-fields de cultures céréalières, habillés par les grands alignements d'arbres le long des routes, les ripisylves et les petits boisements, mais également par les silhouettes hérissées des éoliennes.

La Piège fait partie de l'avant-pays pyrénéen. Elle se caractérise par une succession de collines rondes et vives, entaillées de vallées étroites à fond plat.

La Piège présente une agriculture dominée par la polyculture, avec une base importante de céréaliculture. Toutefois, les crêtes et les plus fortes pentes sont occupées par des espaces de pelouses ou de boisements de feuillus. Les motifs de végétation (haie, bosquets, arbres isolés) sont fortement présents. Les collines de la Piège sont parsemées de villages, hameaux et fermes isolées, qui témoignent de l'importance de l'activité agricole.



Panorama depuis la table d'orientation de la commune de Belpech / EVEN Conseil, août 2024



Panorama depuis la table d'orientation de la commune de Mézerville / EVEN Conseil, août 2024

Unité paysagère Les Collines ouvertes du Lauragais

Les collines ouvertes du Lauragais sont un vaste ensemble collinaire qui s'étire depuis la vallée du Girou au nord, jusqu'à la vallée de l'Hers au sud. Cet ensemble suit une orientation du sud-est vers le nord-ouest et se structure de vallées principales parallèles suivant cette même orientation.

Cette unité paysagère se caractérise par un relief adouci et arrondi. Les grandes parcelles agricoles caractérisées par des cultures de céréales sont omniprésentes dans le champ de

vision. La trame végétale reste très ponctuellement présente et marque notamment les pentes, mais également les abords de route, ou les entrées de grands domaines.

Les noyaux urbains historiques s'implantent sur le sommet des collines. L'unité paysagère est également ponctuée de constructions isolées, dont les plus représentatives sont les lauragaises, des corps de ferme imposants, typiques du territoire.



Panorama depuis la RD10 sur la commune de Caraman / StreetView

Unité paysagère Le Sillon Lauragais

Le sillon Lauragais est un fin couloir cultivé et ouvert qui structure l'union entre le bassin atlantique et le bassin méditerranéen.

L'unité paysagère regroupe des voies de communication stratégiques : le Canal du Midi, l'autoroute des Deux Mers (A61), la RN 113 ou encore la voie ferrée de Toulouse vers la Méditerranée.

Le paysage linéaire de sillon Lauragais est marqué par une polyculture omniprésente, qui s'illustre par de grandes parcelles céréalières largement optimisées par un remembrement intensif. Ainsi, la trame végétale y est rare.

Les infrastructures agricoles sont complétées par des infrastructures économiques, composant ainsi un paysage productif, parfois peu lisible.



Panorama depuis la table d'orientation de la commune de Montferrand / EVEN Conseil, août 2024

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Unité Paysagère La Montagne Noire et ses Contreforts

La Montagne Noire est une unité caractérisée par ses paysages boisés fermés, ce qui contraste fortement avec les larges perceptions visuelles ouvertes dans le reste du territoire.

Ce relief présente une apparence couverte boisée homogène, qui ne reflète pas la réelle diversité des essences et des différents modes de gestion. Les hauteurs de l'unité paysagère sont parcourus par de micros-espaces ouverts, véritables respirations occupées par des prairies, des hameaux ou des fermes isolées.

La Montagne Noire est parcourue par de nombreuses petites vallées, étroites et escarpées, qui constituent un point d'appui à l'urbanisation. Les ambiances créées se rapprochent alors des paysages de moyenne montagne.

Si côté Tarn, la transition vers cette unité paysagère se fait de manière abrupte, la retombée sur le département de l'Aude se fait de manière douce et lente. Passé les ambiances des hauteurs montagnardes, les caractères méditerranéens se retrouvent rapidement dans la composition de la végétation (garrigue) et de l'agriculture.



Prairies pâturées dans la Montagne Noire, commune d'Arfons / EVEN Conseil, août 2024

Unité paysagère La Plaine du Sor

Cette unité paysagère, encadrée au nord par les collines du Lauragais et au sud par la Montagne Noire, constitue un couloir de circulation naturel vers le Lauragais.

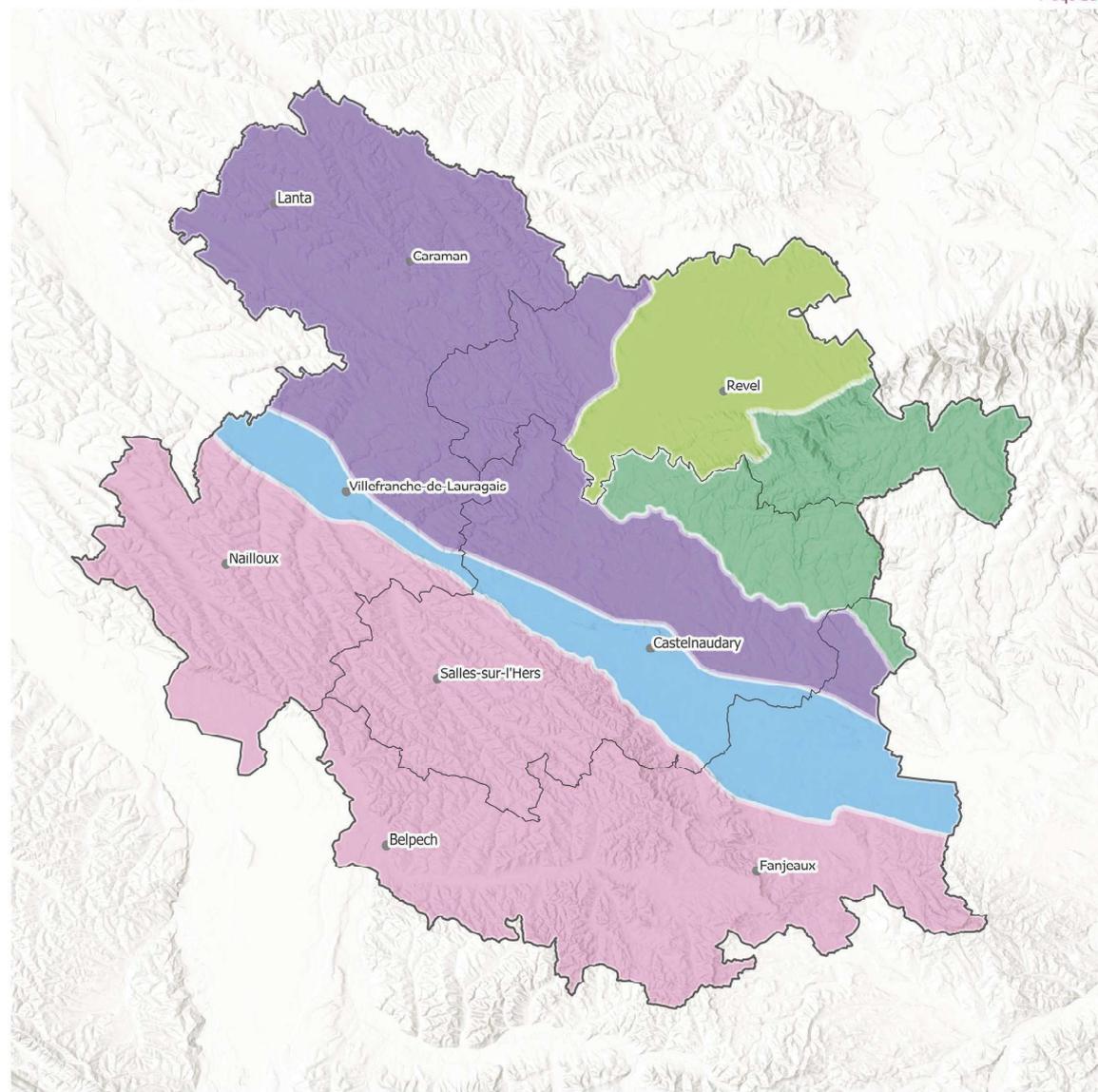
Cette plaine se présente comme un espace très organisé où le parcellaire des champs soulignés de haies et les axes routiers forment les lignes directrices des paysages.

Malgré les paysages ouverts dominés par les grandes cultures de céréales, le Sor reste discret, accompagné par une ripisylve dense.

L'unité paysagère connaît une croissance démographique soutenue et les paysages sont de plus en plus marqués par un développement de l'habitat pavillonnaire.



Panorama depuis la table d'orientation de la commune de Saint-Félix-Lauragais / EVEN Conseil, août 2024



ELEMENTS DE REPERE

Limites des communautés de communes

□ Limites des intercommunalités

UNITES PAYSAGERES

- La Montagne Noire et ses contreforts
- La plaine de Revel
- Lauragais et Piège
- Le sillon Lauragais
- Les collines ouvertes du Lauragais

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Atlas des Paysages de la Haute-Garonne, de l'Aude, du Tarn
Réalisation : EVEN Conseil, Septembre 2023

Synthèse des dynamiques paysagères observées sur le territoire

Dynamiques des paysages agricoles

Le territoire du Pays Lauragais présente une occupation des sols largement dominée par les espaces agricoles. Le relief modelé, voire plan dans l'unité paysagère du Sillon Lauragais, a favorisé le remembrement agricole et la création de très larges parcelles agricoles.

La généralisation de la monoculture a conduit à l'effacement des mosaïques paysagères et à la banalisation des perceptions visuelles. Ce phénomène est encore appuyé par l'effacement des structures agro-écologiques (bosquets, haies marquant les limites parcellaires, etc.). Des politiques de replantation de ces structures agro-écologiques sont cependant en cours de développement.

Dans le secteur de la Montagne Noire, l'abandon des pratiques d'élevage conduisent peu à peu à la fermeture des espaces pâturés, à la faveur du développement des boisements.

Dynamiques des paysages naturels

En lien avec les dynamiques agricoles, la suppression des structures agro-écologiques a contribué à la simplification des milieux et donc à la diminution de la richesse de la biodiversité.

Cette perte de richesse de la biodiversité est également à mettre en parallèle avec le développement des espaces urbains, induisant une pression sur les espaces naturels, agricoles et forestiers. Ces dynamiques sont particulièrement visibles sur le secteur ouest du territoire, mais également dans l'unité paysagère du Sillon Lauragais.

Dans le secteur de la Montagne Noire, l'uniformisation des boisements

induite par la perte de vitesse de l'activité d'élevage d'un côté, et le développement de l'activité sylvicole de l'autre, conduit également à une perte de biodiversité.

Le territoire voit également se développer de plus en plus d'espèces invasives, notamment en lien avec le développement de l'urbanisation et le traitement des espaces paysagers avec des espèces non-natives : Mimosa, Buddleia de David, Balsamine de l'Himalaya, Renouée du Japon, etc.

Dynamiques des paysages urbains

Les dynamiques des paysages urbains sont particulièrement fortes sur le secteur ouest du territoire, à proximité de la métropole toulousaine, mais également sur l'unité paysagère du Sillon du Lauragais, du fait de la présence de nombreuses infrastructures de déplacement.

Le développement de l'urbanisation se fait autour du noyau historique, en extension, souvent linéaire le long des axes de circulation. Le cœur villageois historique n'est donc parfois plus lisible dans les paysages.

Ce développement se fait également en discontinuité de la trame urbaine existante, sur les points hauts et les secteurs de crête, afin de profiter de points de vue qualitatifs.

Les extensions urbaines, à vocation d'habitat ou économique, présentent généralement une architecture standardisée dans ses formes et dans ses volumes. La banalisation des perceptions est également accentuée par le traitement, parfois inexistant des franges paysagères.



Evolution des paysages sur la commune de Peyrens - IGN

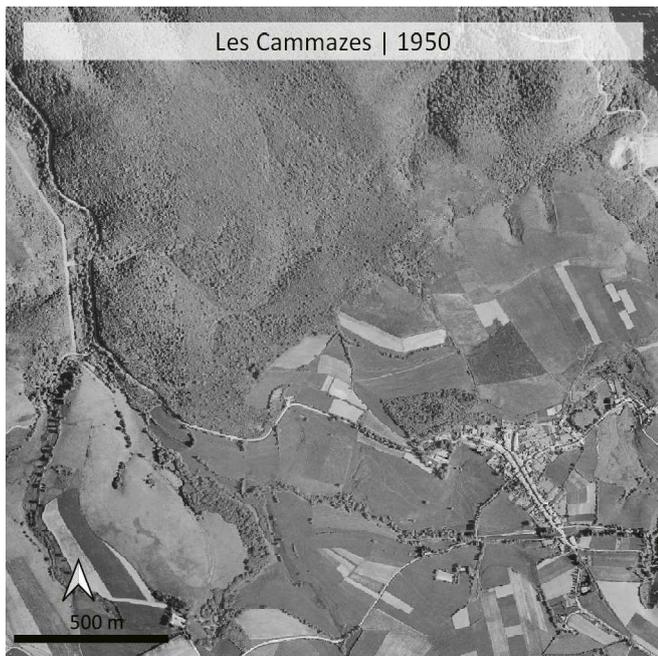


Villefranche-de-L. | 1950

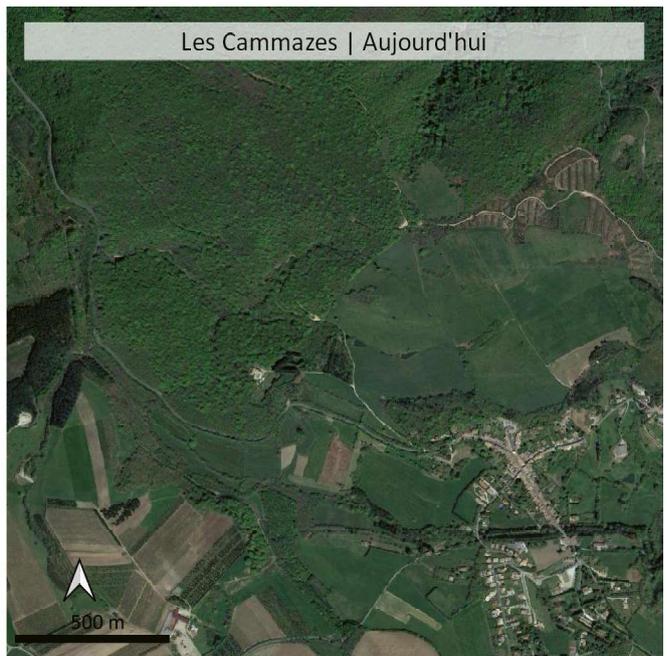


Villefranche-de-L. | Aujourd'hui

Evolution des paysages sur la commune de Peyrens - IGN



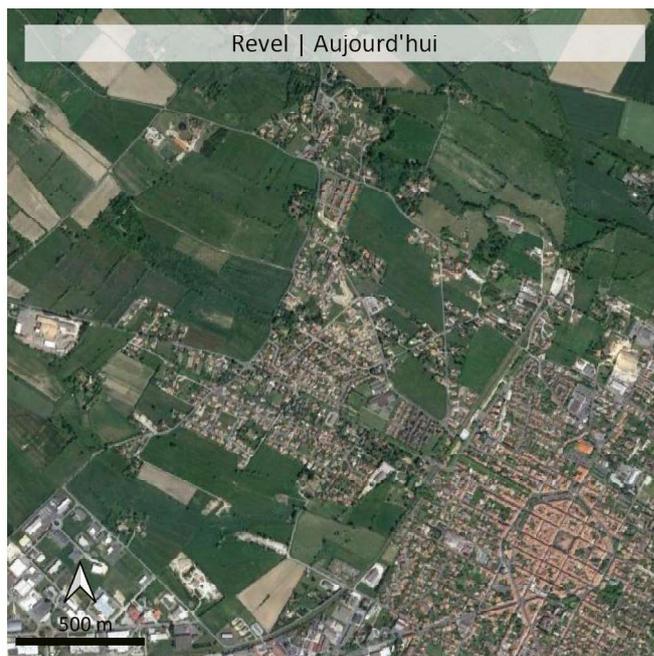
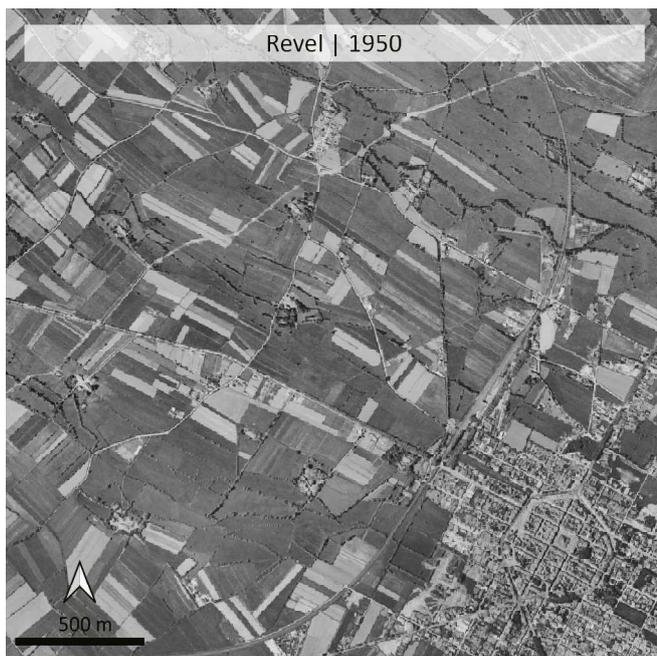
Les Cammazes | 1950



Les Cammazes | Aujourd'hui

Evolution des paysages sur la commune des Cammazes - IGN

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT



Evolution des paysages sur la commune de Revel - IGN

Une réseau viaire mettant en valeur les espaces agricoles du territoire

Les axes de circulation principaux d'un territoire sont la porte d'entrée pour en découvrir les paysages. Analyser les perceptions visuelles depuis ceux-ci peut permettre de sauvegarder les abords qualitatifs et points de vue existants, mais également d'identifier les points noirs paysagers à requalifier.

Sur le territoire, 4 axes de circulation majeurs sont identifiés :

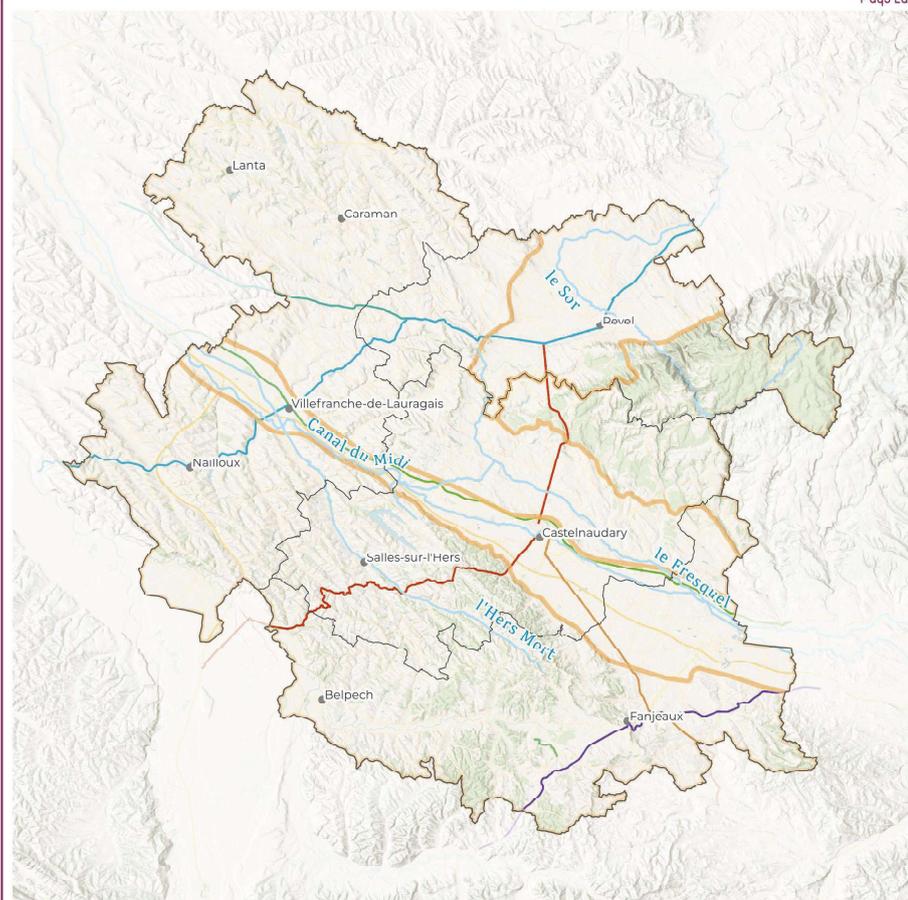
- L'ensemble formé par la RD2 et la RD622 qui traverse le nord du territoire selon un axe ouest/est ;
- L'ensemble formé par la RD813 et la RD 6113 qui traverse le centre

du territoire selon un axe nord-ouest/sud-est ;

- L'ensemble formé par la RD 624 et la RD623 qui traverse l'est du territoire selon un axe nord/sud-est ;
- La RD 119 qui traverse le sud-est du territoire selon un axe sud-ouest/nord-est.

Axes de découverte du territoire

PETR
Pays Lauragais



ELEMENTS DE REPERE

- Limites des communautés de communes
- Réseau hydrographique

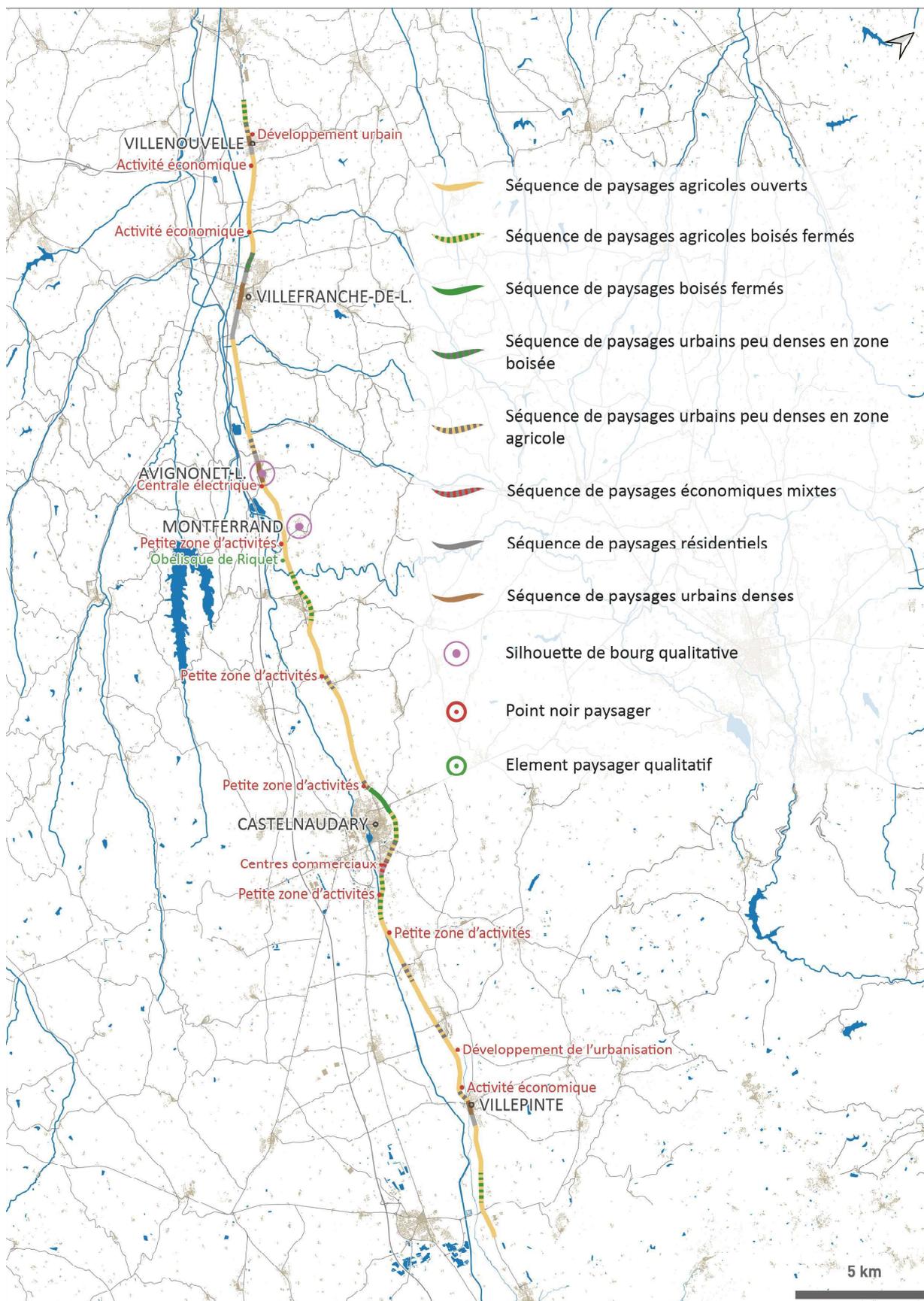
AXES DE DECOUVERTE DU TERRITOIRE

- D119
- D2
- D6113
- D622
- D623
- D624
- D813

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade
Realisation : EVEN Conseil, Septembre 2023

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Perceptions visuelle depuis les RD 813 - RD 6113



L'ensemble viaire formé par les RD 813 et 6113 permet de relier les villes de Toulouse et de Carcassonne en 1h10 environ. Sur le territoire, ces axes routiers passent notamment par les communes de Villeneuve, Villefranche-de-Lauragais, Avignonet-Lauragais, Montferriand, Castelnaudary, et Villepinte.

Cet ensemble viaire s'inscrit dans l'unité paysagère du Silon Lauragais, et suit le tracé du Canal du Midi. Les paysages traversés sont dominés par des espaces agricoles gérés en grandes cultures. Des éléments de trame végétale sont ponctuellement présents, ce qui favorise donc l'ouverture de très larges perceptions visuelles, cadrées par la présence de co-teaux des deux côtés.

Ces paysages ouverts permettent la mise en valeur de

quelques silhouettes urbaines qualitatives, telles que celles d'Avignonet-Lauragais et de Montferriand. La traversée de ces bourgs permet également d'ouvrir des points de vue sur des éléments de patrimoine, et notamment : le clocher-mur de Villeneuve, le clocher-façade à tourelles à Villefranche-du-Lauragais et l'obélisque de Riquet à Montferriand.

L'urbanisation, très présente le long de cet itinéraire, crée parfois des séquences peu lisibles, notamment lorsque le tissu résidentiel est ponctué d'activités économiques, comme autour de Villeneuve ou de Castelnaudary.

L'itinéraire est également ponctué de petits points noirs paysagers, des bâtiments d'activités économiques isolés, ou encore de petites zones d'activités, souvent peu intégrées dans la trame paysagère globale.



Paysage agricoles ouverts sur la commune de Lasbordes, le long de la RD 6113 - StreetView



Vue sur Montferriand depuis la RD 813 - StreetView



Clocher-mur à pignon dans le bourg de Villeneuve - StreetView



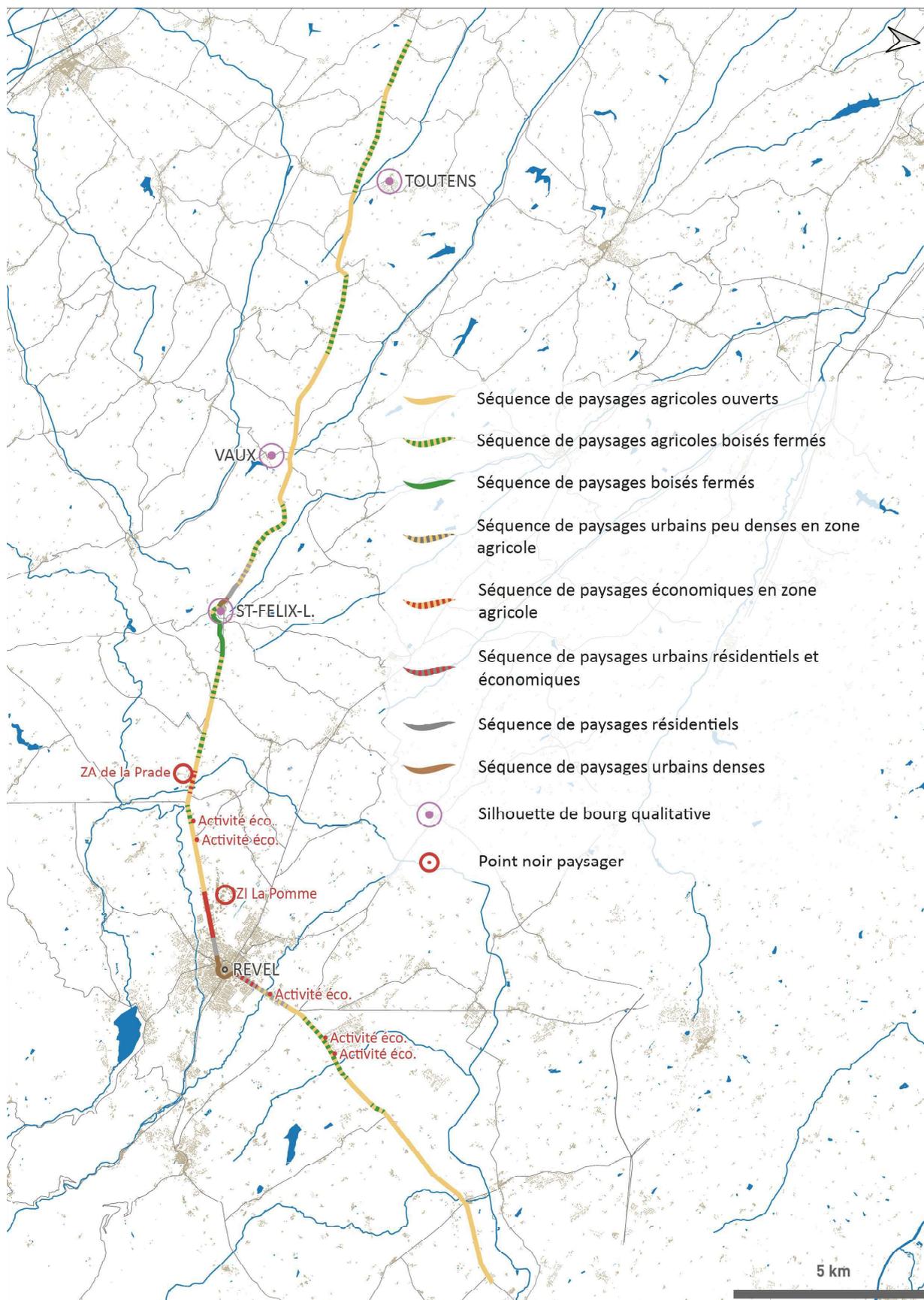
Extension urbaine en discontinuité de l'existant sur la commune de Lasbordes - StreetView



Zone d'activités à Castelnaudary - StreetView

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Perceptions visuelle depuis les RD 2 - RD 622



L'ensemble viaire formé par les RD 2 et 622 permet de relier les villes de Toulouse à Castres en 1h45 environ. Sur le territoire, cet itinéraire passe notamment par les communes de Toutens, Vaux, Saint-Félix-de-Lauragais, Revel et Lempaut.

Cet ensemble viaire s'inscrit dans des paysages agricoles très ouverts, dominés par des espaces de grande culture. Des éléments de trame végétale sont ponctuellement présents, offrant ainsi une alternance de larges perceptions visuelles ouvertes, et de séquences fermées.

Sur sa partie ouest, l'itinéraire présente des séquences agricoles ouvertes qualitatives, marquées par les silhouettes urbaines de Toutens, Vaux et Saint-Félix-de-Lauragais.

La partie est (notamment les entrées de la ville de Revel) est marquée par le développement de l'urbanisation et par l'implantation de nombreuses activités économiques, regroupées dans des zones dédiées ou présentes ponctuellement le long de la route.

Cette trame urbaine est souvent peu intégrée dans la trame paysagère : les habitations individuelles ainsi que les bâtiments d'activités présentent des architectures standardisées et les franges sont souvent peu traitées.

La lecture des paysages est encore plus brouillée quand ces deux types de tissus urbains coexistent, comme en sortie est de Revel.



Paysage agricoles ouverts et vue sur le bourg de Le Vaux depuis la RD 622 - StreetView



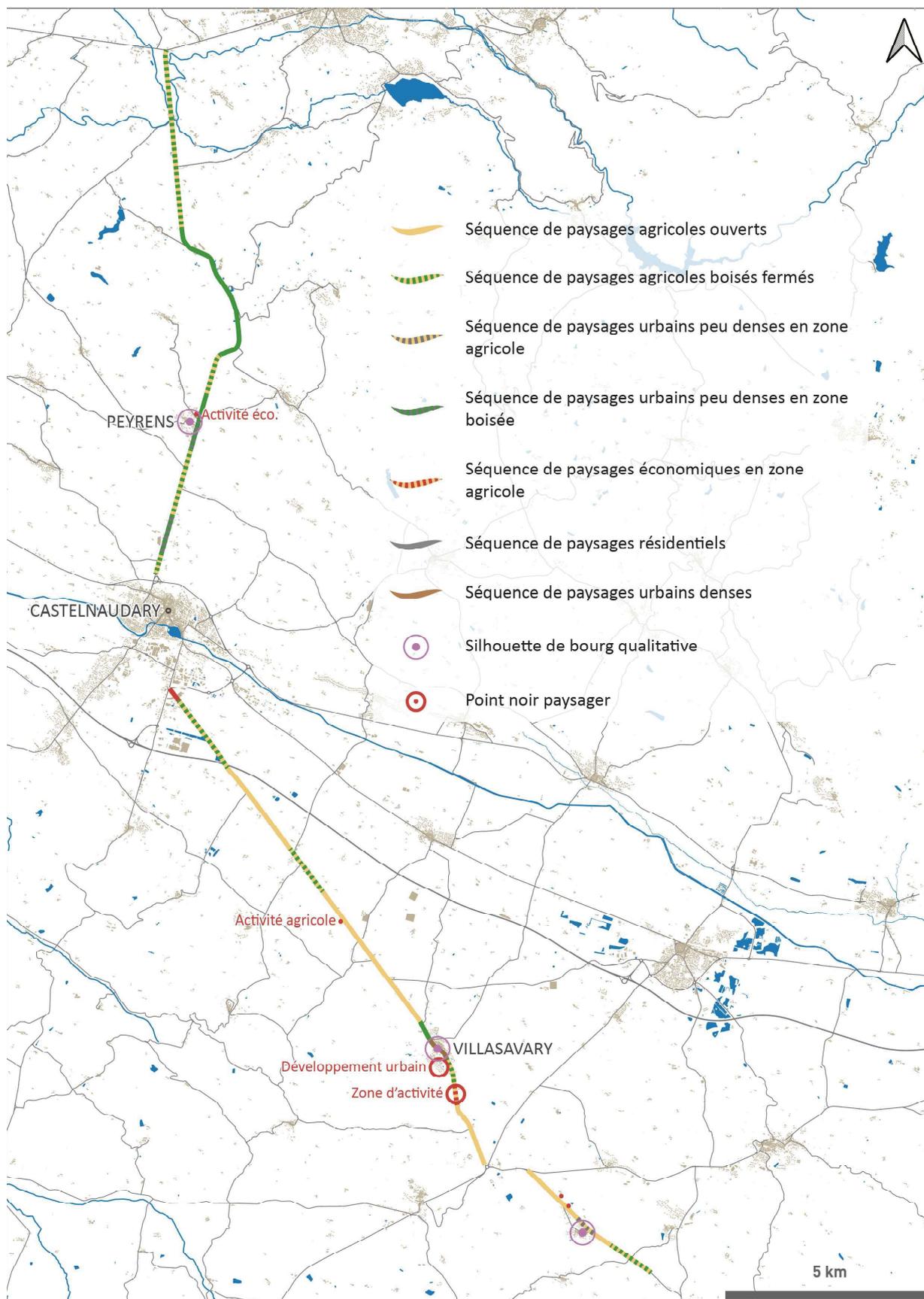
Zone d'activités de la Prade sur la commune de Saint-Félix-Lauragais - StreetView



Zone urbaine mixte : habitat et activités économiques, sortie est de Revel - StreetView

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Perceptions visuelle depuis les RD 623 - RD 624



L'ensemble viaire formé par les RD 623 et 624 permet de relier les villes de Revel et de Limoux (via la RD 622) en 1h environ. Sur le territoire, cet axe routier passe notamment par les communes de Revel, La Pomarède, Issel, Peyrens, Castelnaudary, Mireval-Lauragais, Laurabuc, Villasavary, Fanjeaux et Las-serre-de-Prouille.

Cet ensemble viaire traverse essentiellement des paysages agricoles. Toutefois, la trame végétale est fortement présente visuellement, notamment sur la partie nord de l'itinéraire, à proximité de l'unité paysagère de la Montagne Noire. Cette mosaïque de paysages crée une composition qualitative et diversifiée. Quelques panoramas et points de vue s'ouvrent au fil de l'itinéraire, mis en valeur par cette alternance avec des paysages plus fermés.

La partie sud de l'itinéraire présente des paysages agricoles plus ouverts, dominés par les grandes cultures céréalières. La trame végétale est également bien présente, bien que plus en retrait de la voie. Les perceptions visuelles sont donc plus largement ouvertes vers les alentours.

Ces paysages ouverts permettent la mise en valeur de quelques silhouettes urbaines qualitatives, telles que celles des bourgs de Peyrens et de Villasavary.

Quelques points noirs paysagers sont présents, notamment en sortie sud du bourg de Villasavary, avec une entrée de ville un peu dégradée par le développement d'une urbanisation peu dense, constitué de maisons d'habitation individuelles, peu intégrées dans les paysages.



Paysage agricoles semi-ouverts sur la commune de La Pomarède, le long de la RD 624 - StreetView



Paysage ouvert de grandes cultures sur la commune de Laurabuc le long de la RD 623 - StreetView



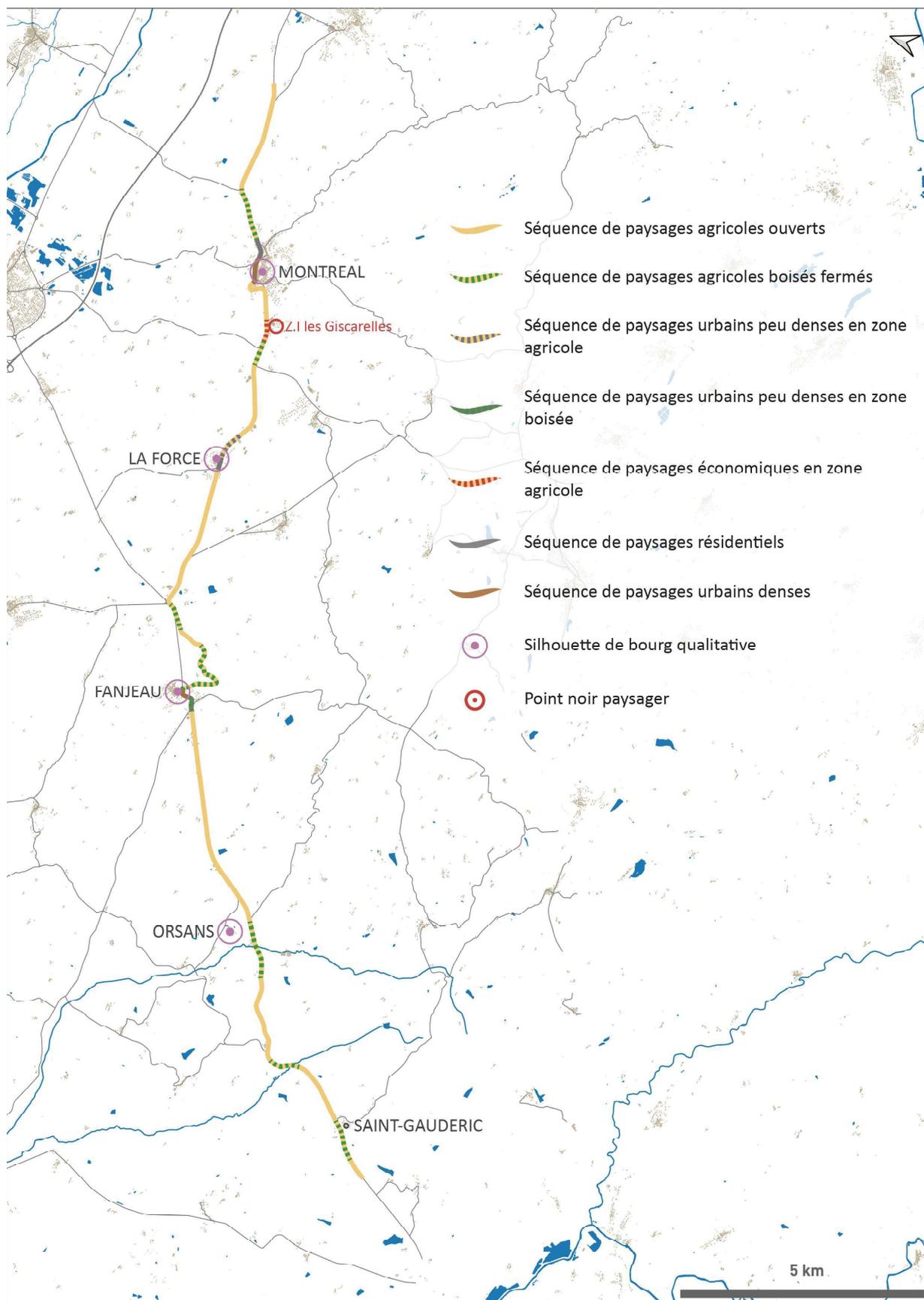
Vue sur le bourg de Peyrens depuis la RD 624 - StreetView



Sortie sud de Villasavary - StreetView

ÉTAT INITIAL DE L'ENVIRONNEMENT

Perceptions visuelle depuis la RD 119



La RD 119 permet de rejoindre la ville de Pamiers en Ariège (via l'échangeur n°6 de la RN 20) à la ville de Carcassonne dans l'Aude en 1h15 environ. La RD 119 passe par la partie sud-est du territoire, et notamment sur les communes de Montréal, La Force, Fanjeau, Orsan et Saint-Gaudéric.

La RD 119 traverse essentiellement des paysages agricoles ouverts. Sur sa partie est (en amont de Montréal), ces espaces agricoles sont dominés par la viticulture et s'implantent sur des espaces au relief varié. Cette organisation crée une composition paysagère qualitative, variée et dynamique, ponctuée notamment par une trame végétale bien présente et par des constructions ponctuelles.

Sur la suite du parcours, les vignes laissent place à des parcelles de grande culture et le relief s'aplanit. Les perceptions visuelles s'élargissent et la trame végétale se fait ponctuellement plus rare.

La RD 119 offre de nombreux points de vue et panoramas sur les paysages alentours. Ces ouvertures visuelles sont parfois mises en scène, car elles interviennent à la sortie de secteurs plus boisés.

Les abords de la RD 119 restent globalement peu urbanisés, et les bourgs qui ponctuent son trajet présentent souvent des silhouettes remarquables, bien lisibles dans les paysages et positionnées en hauteur. Seul un point noir paysager notable est relevé sur les abords de la RD 119. Il s'agit de la Z.I les Giscares, implantée sur la commune de Montréal.



Paysage ouvert de vignes sur la commune de Montréal, le long de la RD 199 - StreetView



Paysage ouvert de grandes cultures sur la commune de Saint-Gaudéric, le long de la RD 199 - StreetView



Vue sur le bourg d'Orsans depuis la RD119 - StreetView

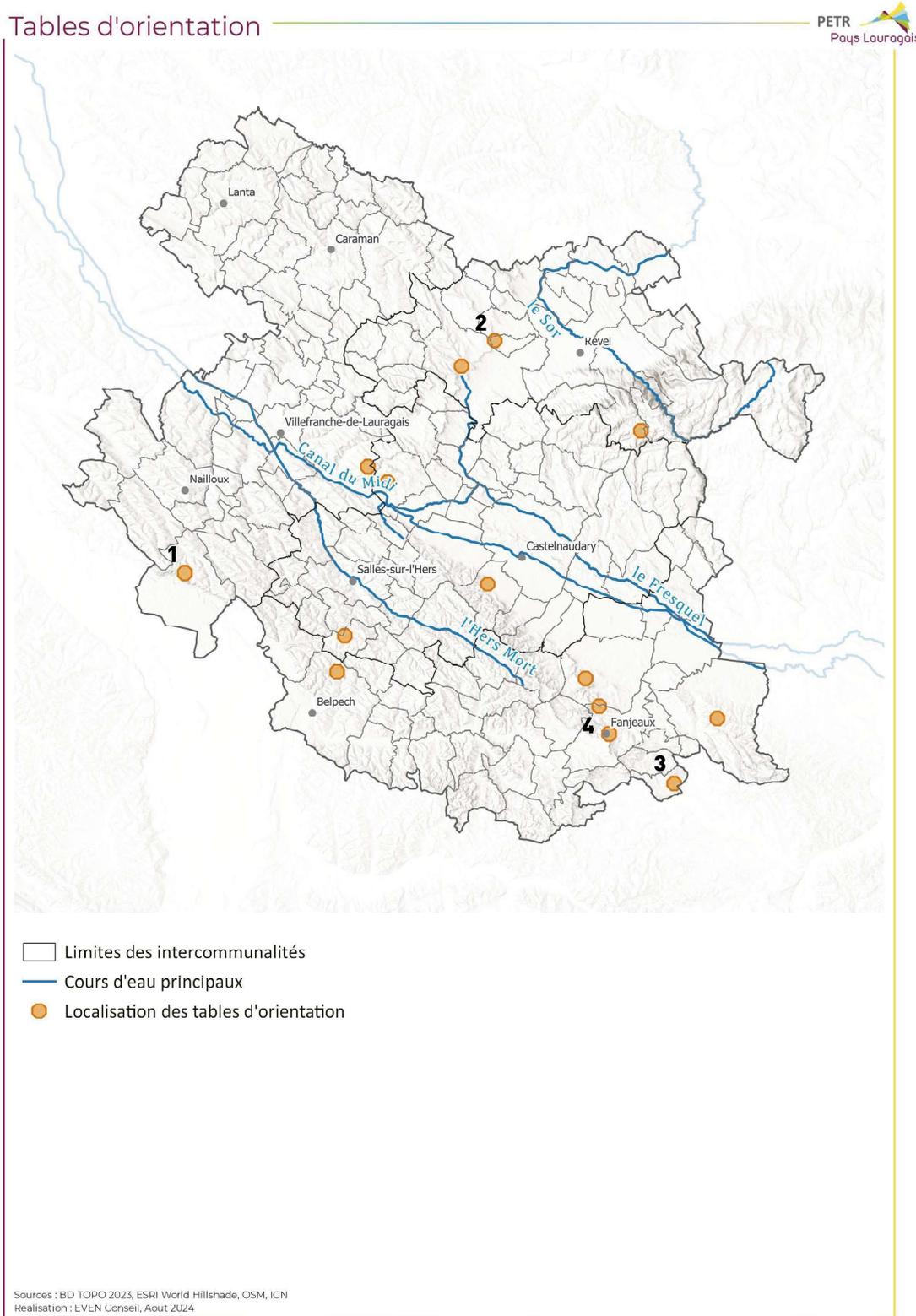


Traversée du centre-bourg de Montréal - StreetView

De nombreux points de vue et panoramas

Le relief vallonné du territoire donne naissance à de nombreux points de vue et panoramas, parfois mis en valeur par des tables d'orientation plus ou moins signalées et aménagées.

La carte ci-dessous localise les principales tables d'orientation sur le territoire.





Panorama depuis la table d'orientation de Calmont (point 1 sur la carte) / EVEN Conseil, août 2024



Panorama depuis la table d'orientation de Roumens (point 2 sur la carte) / EVEN Conseil, août 2024



Panorama aménagé de la commune de Ferran (point 3 sur la carte) / EVEN Conseil, août 2024



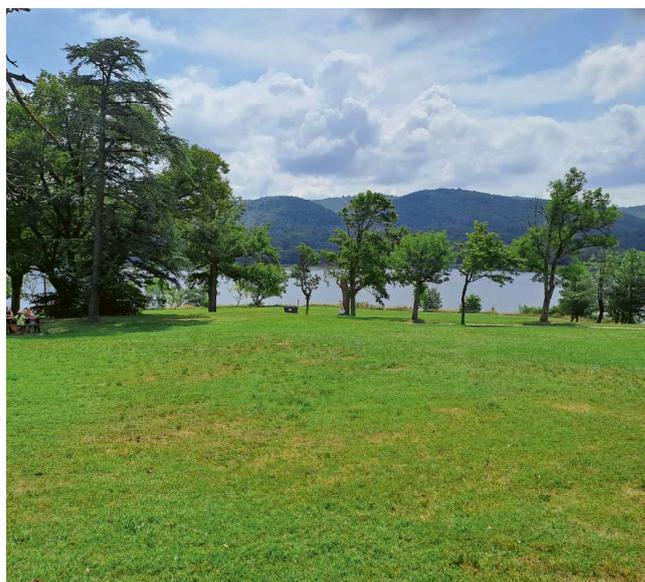
Panorama depuis la table d'orientation de Fanjeaux (point 4 sur la carte) / EVEN Conseil, août 2024

Des paysages au caractère patrimonial reconnu

De nombreux périmètres officiels, répartis sur l'ensemble du territoire, attestent de la patrimonialité des composantes bâties et naturelles des paysages locaux :

- 151 éléments de bâti bénéficiant du statut de "monument historique" et d'un périmètre de protection associé ;
- 10 sites classés (ex: Plateau de Calel, Arboretum des Chemnières) et 22 sites inscrits (ex: Bassin de Saint Ferréol, Château de Rigaud et son parc) dans lesquels les projets de travaux sont soumis à des contrôles;
- 4 sites patrimoniaux remarquables bénéficiant d'un plan de gestion visant à assurer leur conservation et leur mise en valeur (Castelnaudary, Montréal, Revel, Sorèze);
- 18 zones de présomption de prescription archéologique (ZPPA) dans lesquelles certaines catégories de travaux et d'aménagements font l'objet d'une transmission au préfet de région afin qu'il apprécie les risques d'atteinte au patrimoine archéologique et qu'il émette, le cas échéant, des prescriptions de diagnostic ou de fouille.

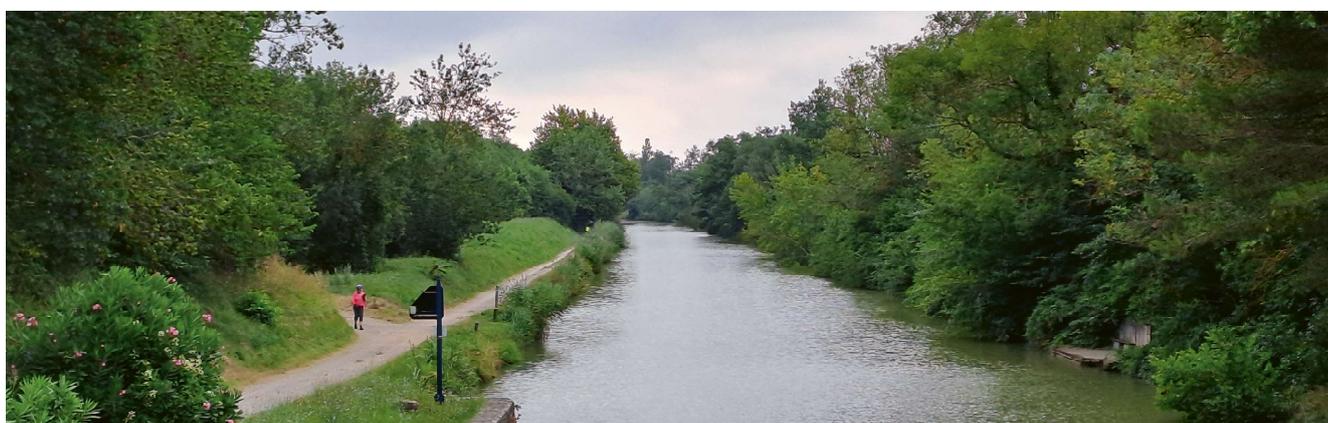
Le canal du Midi est de plus identifié comme bien UNESCO depuis 1996. Cette réalisation de génie civil conçue par Pierre-Paul Riquet a été construite entre 1667 et 1694. Les enjeux paysagers qui y sont liés sont principalement la conservation et la restauration des plantations d'alignements. Il existe une zone tampon repérant l'environnement immédiat du bien UNESCO, les perspectives visuelles importantes et d'autres aires ou attributs ayant un rôle fonctionnel important en tant que soutien apporté au bien et à sa protection. Par décret du 13 janvier 2022 publié au Journal Officiel du 15 janvier 2022, ces enjeux ont été traduits sous la forme d'un site classé « Paysages du système d'alimentation du canal du Midi » (Arfons / Les Brunels / Revel / St-Félix-Lauragais / Les Cammazes / Sorèze / Vaudreuille). Ce classement est l'aboutissement d'un immense chantier engagé depuis plus de dix ans. Il parachève, après le classement des paysages du canal du Midi par décret du 25 septembre 2017, la protection des abords du canal et de son système d'alimentation. De plus, un Grand Site Occitanie « Aux sources du canal du Midi » a été défini sur les communes de Sorèze, Revel et Saint-Ferréol.



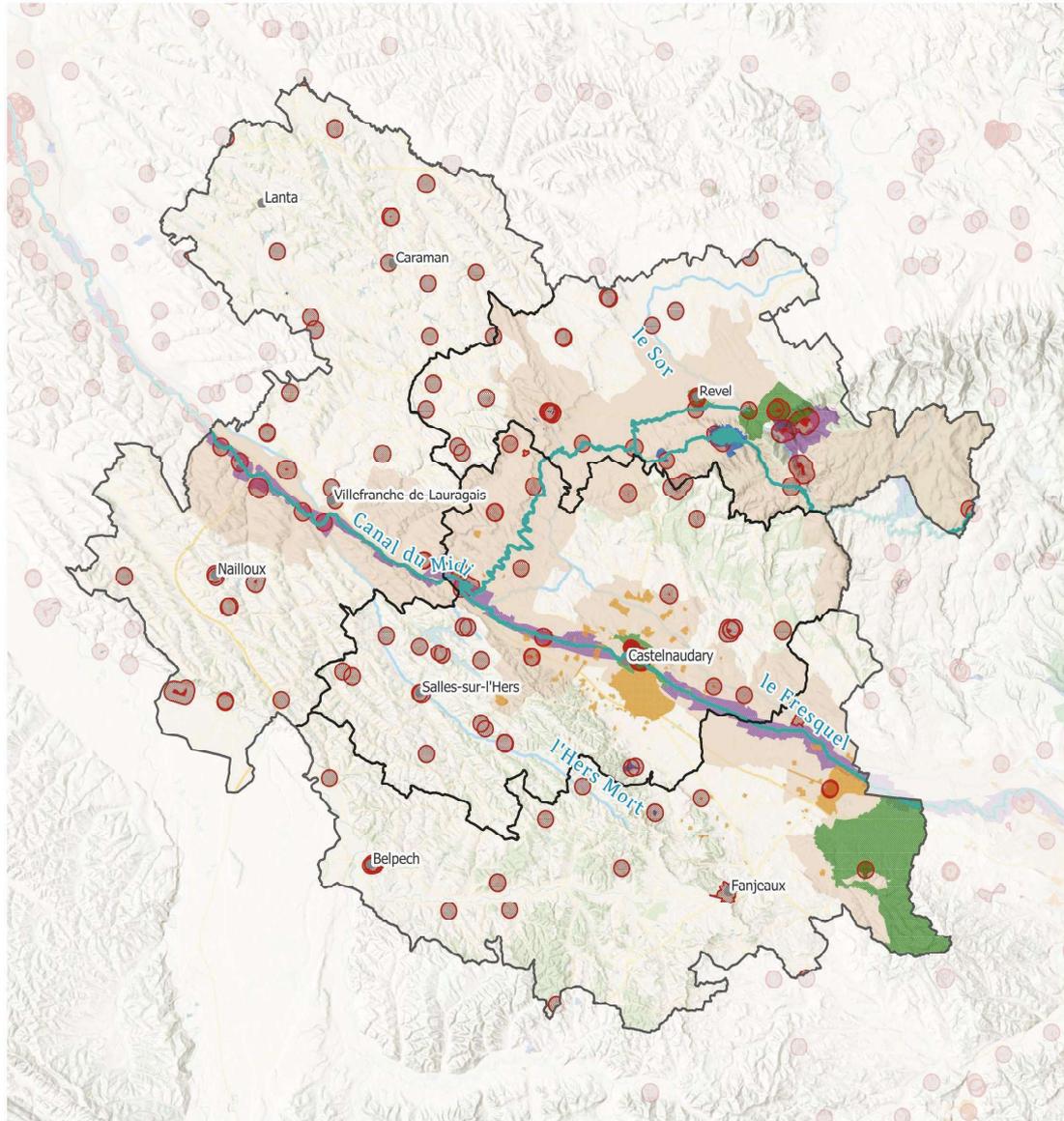
Lac de Saint-Ferréol, site classé / EVEN Conseil, août 2024



Bourg de Fanjeaux et son église protégé au titre des Monuments Historiques / EVEN Conseil, août 2024



Le Canal du Midi au niveau de l'écluse de Tréboul, sur la commune de Pexiora / EVEN Conseil, août 2024



ELEMENTS DE REPERE

-  Limites des communautés de communes
-  Cours d'eau principaux

PERIMETRES DE RECONNAISSANCE DU PATRIMOINE

-  Monuments historiques
-  Périmètres de protection des monuments historiques
-  Zones de présomption de prescription archéologique
-  Sites patrimoniaux remarquables
-  Bien du patrimoine mondial UNESCO
-  Sites inscrits
-  Sites classés
-  Zone tampon autour du bien du patrimoine mondial UNESCO

Sources : BD TOPO 2023, ESRI World Hillshade, Atlas des patrimoines
Réalisation : EVEN Conseil, Octobre 2023

